



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260521-DEL_2026_27-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 21 mai 2026

Délibération n° DEL_2026_27

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 12 mai 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

Absent(s) : BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

Secrétaire de Séance : AMARAL Emmanuelle,

Objet de la délibération : ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LES SERVICES COMMUNAUX

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion actuellement utilisé par les services techniques ne peut plus être maintenu en circulation en raison des résultats du contrôle technique et de son état général.

Afin d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement des services communaux, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le Conseil Municipal prend acte que plusieurs propositions seront étudiées, notamment des véhicules neufs ainsi que des véhicules d'occasion, afin de retenir l'offre la plus adaptée aux besoins de la commune et aux capacités financières du budget communal.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de l'achat d'un camion destiné aux services techniques communaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter différents fournisseurs et à étudier les propositions de véhicules neufs et d'occasion ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- PRÉCISE qu'une décision modificative du budget sera réalisée en temps et en heure si nécessaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 21 mai 2026
Reçu en préfecture le : 26 mai 2026
Publié ou notifié le : 26 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, En Mairie le, 21 mai 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
AMARAL Emmanuelle,

